



**Commune de  
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'ARRAS  
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23 JUIN 200**

**Nombre**

De conseillers  
en exercice : 11  
De présents : 11  
De votants : 11

L'an deux mil vingt, le 23 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Absents excusés : //////////////////////////////////

Secrétaire : Mme Odile PAYEN

**2020/19**

**OBJET :**

**Désignation d'un grand  
électeur appelé à  
constituer le collège  
départemental au titre de  
la compétence « eau  
potable »**

Le conseil municipal,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, et L5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu la population totale de la commune connue au 1<sup>er</sup> janvier 2020 inférieure à 5000 habitants (recensement INSEE 2017),

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2020, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune, ayant au 1<sup>er</sup> janvier 2020 une population inférieure à 5000 habitants, doive procéder à la désignation pour la compétence « eau potable » d'un grand électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

Après vote :

- **Est élu Monsieur KWASEBART Michel, 1<sup>er</sup> Adjoint** comme Grand Electeur appelé à siéger au collège départemental ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « eau potable », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.
- Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoins,
- Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal à peine de nullité, dans les 5 jours qui suivent le jour de l'élection à la sous-préfecture. Elles peuvent

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

**10 juillet 2020**

et que la convocation du Conseil avait été faite le

**16 juin 2020**

Le Maire,

Julien BELLENGIER

également être déposées au bureau central du greffe du Tribunal

Administratif de Lille dans ce même délai.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les  
jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*A. BECCENGIER*

